



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 10 mars 2025

N° d'affaire : 2024.GRPARL.57

Introduction d'une clause de rigueur concernant l'imposition de la valeur locative

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption comme suit :

Chiffre 1:	Adoption (Oui 96, Non 55, Abstentions 3)
Chiffre 1:	Rejet classement (Oui 63, Non 89, Abstentions 1)
Chiffre 2:	Adoption (Oui 91, Non 62, Abstentions 1)
Chiffre 2:	Rejet classement (Oui 71, Non 82, Abstentions 1)
Chiffre 3:	Adoption (Oui 92, Non 61, Abstentions 1)
Chiffre 3:	Rejet classement (Oui 61, Non 93, Abstentions 0)

Berne, le 10 mars 2025

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général